

Commune de

BURY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :

15 NOV. 2007



NOTICE SANITAIRE

LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

La commune de Bury est alimentée en eau potable par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Mouy/Angy/Balagny/Bury ; elle n'est donc pas en régie directe. Le Syndicat délègue l'entretien et l'exploitation du réseau à La Lyonnaise des Eaux par contrat d'affermage.

L'eau provient de deux forages situés sur le territoire de la commune de Mouy :

- un premier forage situé au lieu dit « La Terre des Nœuds » avec un débit de 50 m³/heure,
- un second forage situé au lieu dit « Le Bâton » avec un débit de 150 m³/heure.

L'agglomération principale

L'eau est acheminée de Mouy vers le territoire communal par une canalisation de 200 mm de diamètre, qui suit le tracé de la rue Hermine. Dans la partie Sud de l'agglomération, une canalisation de 150 mm de diamètre relie les communes de Bury et de Balagny-sur-Thérain en suivant la RD 615. À l'échelle du Syndicat Intercommunal, le réseau d'adduction en eau potable est donc constitué d'une boucle fermée, ce qui permet une mise en mouvement continu de l'eau dans les canalisations.

Sur la commune, le réseau est linéaire et étendu. Il ne comporte pas de grands bouclages à l'échelle du territoire communal. Le réseau s'appuie sur une armature principale composée d'une canalisation de 100 mm de diamètre (125 mm sur les tronçons situés dans la partie la plus centrale de la commune) qui suit le tracé de l'ancienne RD 12, de Angy à Saint Claude. De nombreuses antennes en impasse se raccordent sur cette canalisation principale. Elles suivent le tracé des voies raccordées à l'ancienne RD 12. La stagnation de l'eau dans les antennes en impasse peut provoquer une perte de qualité de l'eau. Ces antennes sont majoritairement des canalisations dont le diamètre est inférieur à 100 mm. Cependant, les canalisations qui desservent la Zone Industrielle du Bois Noir par la rue Voltaire ont un diamètre de 100 mm. Elles doivent prochainement s'étendre jusqu'à l'intérieur de la zone, assurant ainsi l'alimentation des entreprises qui viendront s'implanter.

Il faut également noter la présence d'un réseau plus structuré au niveau de la Cité Moineau. Dans ce secteur, un réseau en boucles ceinture les îlots. Ce réseau a été étendu lors de l'implantation récente du lotissement au lieu dit « Les dessus de Moineau », par une canalisation créant un bouclage de la rue des Tourterelles à la rue de Beauvais par la Cavée de Creil.

Au lieu dit « Fond de Boulival », deux réservoirs de 250 m³ permettent l'alimentation de la commune. Ils constituent une réserve tampon et ne jouent pas de rôle dans la distribution ; ces réservoirs trouvent leur principale utilité en cas d'incendie.

Le hameau de Saint-Claude

Le réseau d'adduction de Saint-Claude se raccorde à l'ensemble du réseau communal par la canalisation de 100 mm de diamètre qui suit le tracé de la RD 12. Le hameau se situe à l'extrémité de cette canalisation qui s'achève en impasse au Sud du village : la pression et le débit de l'eau sont donc faibles. Toutefois, la pression et le débit permettent une alimentation correcte des habitations. La structure en impasse du réseau provoque également une stagnation de l'eau dans les canalisations, ce qui peut entraîner une perte de sa qualité.

Sur le hameau, le réseau forme des boucles qui ceinturent les îlots. Des antennes en impasse alimentent les extrémités du village qui correspondent aux extensions pavillonnaires les plus récentes.

Le hameau de Mérard

Le hameau est raccordé au réseau intercommunal par l'intermédiaire de la commune de Angy. Comme pour Saint Claude, la canalisation s'achève en impasse à l'extrémité du hameau. Des problèmes importants de pression et de débit sont constatés sur le village. A l'entrée du hameau, deux réservoirs de 185 m³ chacun sont implantés.

Le réseau se structure autour d'une armature principale de 100 mm de diamètre qui suit le tracé de la rue Pasteur. Des antennes en impasse se raccordent à cette armature. Elles permettent la desserte des habitations situées dans la partie Sud du hameau. Les hameaux de Boisicourt et de Brivois sont raccordés au réseau par une canalisation de 75 mm de diamètre, qui suit le tracé de la route de Boisicourt.

L'adduction en eau de l'ensemble du territoire communal impose, du fait de la forme linéaire des secteurs urbanisés, la mise en œuvre d'un réseau très étendu. Le bouclage du réseau dans les hameaux est trop coûteux. Pour la défense incendie, des solutions alternatives sont recherchées pour pallier les faibles pressions de l'eau.

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement est géré par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Mouy/Angy/Balagny/Bury. L'entretien et l'exploitation du réseau ont été confiés, par un contrat d'affermage, à la société Lyonnaise des Eaux.

A l'exception des hameaux de Mérard et de Saint Claude, la commune dispose d'un système d'assainissement collectif par système séparatif (séparation des eaux usées et des eaux pluviales.) Les eaux usées sont traitées à la station d'assainissement intercommunale située à Mouy. Cette station a une capacité de traitement de 8 000 équivalents habitants par jour. Elle atteint aujourd'hui environ 80 % de sa capacité de traitement. Une nouvelle station d'une capacité de 18 000 équivalent habitants par jour est prévue. Elle répondra aux normes européennes.

Il faut également signaler l'étude en cours d'un zonage d'assainissement, obligatoire pour 2005. Le choix d'un raccordement des hameaux au système d'assainissement collectif augmentera les volumes traités par la station d'épuration intercommunale qui risque d'atteindre sa capacité maximale de traitement. Une réflexion doit être menée, à l'échelle intercommunale du Syndicat Mixte, sur le phasage des travaux de raccordement au réseau des secteurs non desservis, sachant que la construction d'une nouvelle station est pour le moment prévue ultérieurement. La définition, dans le Plan Local d'Urbanisme, de nouveaux secteurs urbanisables est contrainte par les possibilités de traitement des eaux usées de la station d'épuration.

Le réseau est composé de trois parties distinctes. Au nord de l'agglomération, jusqu'à la cité Moineau, les eaux usées sont évacuées vers Angy. De la Cité Moineau jusqu'à la place de l'église, les eaux usées sont directement évacuées vers la station d'épuration de Mouy. Du sud de l'église jusqu'à Saint Epin, les eaux usées sont évacuées vers Balagny-sur-Thérain.

Juillet 2006

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES

La commune de Bury comptait 2 891 habitants en 1999, ce qui représente environ 3 614 kg de déchets à collecter et à traiter par jour.

Sur la commune de Bury, le tri sélectif est mis en place :

- un bac pour le ramassage du papier et du carton,
- un bac pour le ramassage du verre,
- un bac pour le ramassage du plastique.

Il est à noter qu'il existe des points verre sur le territoire communal (place Jules Ferry, Moineaux, quartier Saint-Epin, hameaux de Saint-Claude et de Mérard).

Les déchets verts sont ramassés le lundi, les ordures ménagères le mardi et le vendredi. La collecte des encombrants se fait le premier vendredi de chaque mois. La société SITA est en charge du ramassage des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts. Les ordures ménagères sont acheminées vers le centre de tri de Liancourt Saint-Pierre. Les ordures triées sont acheminées vers le centre de tri de Bailleul-sur-Thérain.

Juillet 2006